

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 14 décembre 2015, à 19 h 00.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jean-Marc Dubreuil, Jacques Lacoste et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Le conseiller Jean Zielinski est absent.

La directrice générale, Diane L'Heureux, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2015.12.202

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015.

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

- Affichage poste cadre;
- Refuser la contre-proposition.

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

1. Liste des comptes à payer.

C. Gestion administrative

1. Résolution – Demande de subvention annuelle lac Mitchell;
2. Résolution – Demande d'aide financière La Fabrique;
3. Résolution – Renouvellement de contrat Centre Canin Pierre Ménard;
4. Résolution – Renouvellement d'adhésion Québec Municipal;
5. Résolution – Demande de subvention annuelle lac Chaud;
6. Résolution – Résiliation du contrat de la directrice générale adjointe;
7. Résolution – Affichage poste cadre Directeur(trice) général(e) adjoint(e);
8. Résolution – Comité de suivi pour la Politique MADA;
9. Résolution – Refuser la contre-proposition pour le 67, chemin des Pionniers;
10. Résolution – Entretien du Parc Linéaire.

D. Contrat et appel d'offres

E. Avis de motion

F. Adoption des règlements

G. Sécurité publique

1. Résolution – Trousse de premiers soins pour camion.

H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

I. Hygiène du milieu

1. Résolution – Renouvellement Tricentris pour la Caravane de l'environnement.

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

Dérogations mineures

1. Résolution – Cession d'une partie du lot 156 – chemin du Lac-Caché ;
2. Renouvellement d'adhésion COMBEC;
3. Résolution – Mandater le CRE Laurentides;
4. Résolution – Mandater l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

L. Divers

M. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015.12.203

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyée par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire.

2015.12.204

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2015

La liste des comptes est déposée et la directrice générale expose les points majeurs.

D'accepter les comptes à payer en notant qu'après vérification le chèque # 8453 libellé au nom de L'Association des pompiers de La Macaza a déjà été signé, remis et encaissé avant ce jour. De plus, ce chèque a été signé par madame la mairesse et une personne non-autorisée.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 8 décembre 2015 se détaille comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Salaires période du 25 octobre au 21 novembre 2015 :

Employés municipaux : (chèques # 508364 à 508376, de 508377 à 508389, de 508390 à 508404, de 508409 à 508422 pour un total de :

26 724.01 \$

Élus (chèques # 508402 à 508408)

4 855.58 \$

Remises D.A.S. (chèques # 8463 et # 8462)

16 129.46 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 8433 à 8454, 8456 à 8461, 8464 à # 8474,)

70 335.57 \$

Liste des comptes à payer :

36 292.82 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 120

154 337.44 \$

Chèque annulé : # 8455

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tel que certifié par la secrétaire-trésorière par la disponibilité de crédit numéro 120.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2015.12.205

RÉSOLUTION – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MITCHELL

CONSIDÉRANT la réception de la demande pour la contribution annuelle de la municipalité pour l'Association des propriétaires du lac Mitchell;

CONSIDÉRANT la contribution de 500,00 \$ plus les 22 membres au coût de 3,00 \$ par membre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'octroyer la somme de 566,00 \$ à l'Association des propriétaires du lac Mitchell

ADOPTÉE

2015.12.206

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LA FABRIQUE

ATTENDU QUE la Fabrique de La Macaza a reçu plusieurs demandes pour des paniers de Noël;

ATTENDU QUE les demandes proviennent de citoyens de La Macaza;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De verser un montant de 250,00\$ pour garnir les paniers de Noël.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

2015.12.207

RÉSOLUTION – CENTRE CANIN PIERRE MÉNARD

CONSIDÉRANT QUE pour avoir recours aux services de fourrière du Centre canin Ménard, nous devons adhérer à l'entente et payer le tarif du service de base annuel de 1 200,00 \$

CONSIDÉRANT QUE cette entente est un contrat d'une durée de cinq ans (2015-2020).

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité.

Que la Municipalité de La Macaza adhère à l'entente avec le Centre canin Ménard et autorise le paiement de 1 200,00 \$ plus les taxes et retienne le forfait de base incluant le service 24 heures, 365 jours et une patrouille de 4 heures tel que spécifié dans sa liste de prix 2015.

De plus, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat de fourrière pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2015.12.208

RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion au service Internet de Québec Municipal pour l'année 2016 et d'acquitter les frais liés à cette adhésion au montant de 321,93 \$.

ADOPTÉE

2015.12.209

RÉSOLUTION – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CHAUD

CONSIDÉRANT la réception de la demande pour la contribution annuelle de la municipalité pour l'Association des propriétaires du lac Chaud;

CONSIDÉRANT la contribution de 500,00 \$ plus les 126 membres au coût de 3,00 \$ par membre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'octroyer la somme de 878,00 \$ à l'Association des propriétaires du lac Chaud.

ADOPTÉE

2015.12.210

RÉSOLUTION – RÉSILIATION DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe avait été embauchée pour faire du développement et que la demande de travail à l'interne est plus au niveau du greffe.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

De résilier le contrat de la Directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2015.12.211

RÉSOLUTION – AFFICHAGE DE POSTE CADRE

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il est essentiel que la municipalité ait un poste de directeur général adjoint pour le département du greffe;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

De procéder à l'affichage du poste-cadre de directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2015.12.212

RÉSOLUTION – COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MADA

ATTENDU QUE le 15 janvier 2013 le conseil municipal a approuvé par résolution de procéder à l'inscription de la politique familiale municipale et de la démarche MADA comprenant un projet de plan d'action en faveur des familles et des aînés;

ATTENDU QUE le 13 octobre 2015, les membres du conseil ont adopté le plan d'action par résolution 2015.10.167 de la politique MADA;

ATTENDU QU'IL est requis de former un comité de suivi du plan d'action (MADA);

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité que le comité de suivi sera composé de deux (2) conseillers, trois (3) citoyens et une personne ressource.

ADOPTÉE

2015.12.213

RÉSOLUTION – REFUSER LA CONTRE-PROPOSITION DU 67, RUE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE la municipalité avait fait une offre d'achat au montant de 75 000,00\$ pour la propriété située au 67, rue des Pionniers;

ATTENDU QUE la contre-proposition était de 100 000,00\$;

Après discussion des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité de refuser la contre-proposition.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

2015.12.214

ENTRETIEN DU PARC LINÉAIRE - MTQ

ATTENDU QUE le Parc Linéaire « Le p'tit train du Nord » est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE l'infrastructure sous le Parc Linéaire présente des signes importants de dégradation;

ATTENDU QUE le Parc linéaire « Le p'tit train du Nord » traverse six (6) MRC de la région des Laurentides et vingt-cinq (25) municipalités de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE l'on dénombre plus d'un (1) million de passages annuellement sur le Parc Linéaire «Le p'tit train du Nord »

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports du Québec de prendre les responsabilités qui reviennent au propriétaire de l'emprise ferroviaire abandonnée et qu'un engagement financier soit pris dans ce sens.

De plus, que la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, Monsieur Robert Poëti, au président de la Corporation du Parc Linéaire « Le p'tit train du Nord », Monsieur Clément Cardin, aux MRC de la région des Laurentides et aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2015.12.215

RÉSOLUTION – TROUSSE DE PREMIERS SOINS POUR VÉHICULE

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De commander 4 trousse de premiers soins pour les véhicules de la voirie au montant de 32,38\$ chacune pour un total de 129.52\$.

ADOPTÉE

2015.12.216

RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT TRICENTRIS POUR LA CARAVANE DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de La Macaza est membre de Tricentris;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière « Amélioration de la performance » de Tricentris est reconduit;

ATTENDU QUE le projet « La Caravane de l'environnement » mis sur pied par la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement touche l'ensemble de la population de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE plusieurs thématiques traitent des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation);

ATTENDU QUE la Caravane désire mettre plus d'efforts sur le recyclage en travaillant à mettre sur pied un défi en partenariat avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb, appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité d'autoriser la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement ainsi que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à déposer pour et au nom de la municipalité de La Macaza une demande dans le cadre du programme « Amélioration de la performance » de Tricentris pour le projet de la Caravane de l'environnement.

ADOPTÉE

2015.12.217

RÉSOLUTION – CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 156

ATTENDU QUE le lot 156 est situé sur le chemin du Lac-Caché;

ATTENDU QUE ledit lot fait partie de l'ancienne assiette du chemin du Lac-Caché;

ATTENDU QUE le lot 156 n'a jamais été rétrocédé audit propriétaire;

ATTENDU QUE suite à l'arpentage fait par la firme Isabelle Labelle arpenteur;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité de mandater Me Nicole Janelle à procéder à la cession dudit terrain en faveur des propriétaires.

ADOPTÉE

2015.12.218

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de notre adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2016 et d'acquitter les frais reliés à cette adhésion au montant de 620,87\$.

ADOPTÉE

2015.12.219

RÉSOLUTION – MANDATER CRE LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un fond vert pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les associations de lacs de la municipalité désirent obtenir du soutien pour leurs diverses demandes;

CONSIDÉRANT QUE la protection des lacs est primordiale pour la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De mandater l'organisme CRE Laurentides pour une période de 16 semaines au coût de 17 500,00\$

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

2015.12.220

RÉSOLUTION – MANDATER L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un fond vert pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'envoi massif de tout près de 800 lettres concernant les installations septiques en mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE suite aux réponses favorables reçues des contribuables, la municipalité a pu répertorier environ 187 puisards ou aucune information des installations septiques;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité de mandater l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon de procéder à une inspection visuelle des installations septiques pour une période de 4 semaines au coût de 900,00\$/semaine.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Fosse septique
- Tours internet
- Subvention annuelle association de lacs
- Chemin colonisé
- l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
- Pétition 4 roues
- Chapiteaux
- Pont Méthot
- Abroger deux (2) résolutions
- Patrimoine culturel – 67, rue des Pionniers
- Terrain chemin des Cascades

2015.12.221

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 32.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Céline Beauregard

Diane L'Heureux